



COUPON "REPONSE"
REMBOURSEMENT ou AVOIR ou DON
Saison 2020-2021
Maison des Jeunes et de la Culture – 2 rue René Charre
42800 SAINT-MARTIN-LA-PLAINE

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Le temps est très long sans vous !

Vous vous êtes inscrit(e) à une ou plusieurs activités sur la saison 2020-2021, et nous vous remercions de votre confiance. Les restrictions sanitaires, dues à l'épidémie liée au COVID-19, n'ont pas permis le déroulement normal de votre(vos) activité(s). Aussi, le Conseil d'Administration a choisi de :

- Stopper les encaissements de chèques, SAUF pour le 1^{er} règlement établi à l'inscription
- Stopper complètement les prélèvements en Décembre 2020.

La MJC a bénéficié du fond de solidarité, aussi le Conseil d'Administration a décidé de proposer plusieurs choix à ses adhérents pour compenser cette année d'activités non honorées :

- Rembourser toutes les séances en lien à la crise sanitaire (aucun frais de gestion ne sera déduit) qui n'ont pas pu être honorées en présentielle ou à distance. ⁽¹⁾
- Faire un AVOIR, celui-ci sera valable jusqu'au 31 Décembre 2021.
- Faire un DON, lequel sera redistribué sur le projet "Activités" de la MJC.

Nous vous invitons donc à retourner ce document, **avant le 16 juillet 2021**, pour procéder soit :

- À votre remboursement,
- Pour nous signifier votre choix sur les options possibles :
 - AVOIR sur la saison 2021-2022
 - DON défiscalisé du montant de votre choix

NOTA ✎ ■ Pour les règlements particuliers des activités par chèques vacances, coupons sport..., le remboursement est évidemment également possible. Nous invitons, ■ cependant, les adhérents à privilégier le don ou l'avoir pour les activités de la ■ saison 2021-2022 ■

(1) *Les activités qui ont eu lieu par vidéo ou visio seront remboursées à 50 % du tarif normal.*
ATTENTION : *Aucun reçu ne sera délivré, aussi, nous vous invitons à consulter votre relevé de compte régulièrement.*

REMBOURSEMENT – DON – AVOIR *(Case à cocher pour l'option souhaitée)*

- Je souhaite bénéficiaire du remboursement** des séances de mon ou mes activité(s) que je n'ai pas pratiqué(es) en 2020-2021. La demande de remboursement ⁽²⁾ doit être accompagnée de votre **RIB-IBAN** sur lequel nous effectuerons le remboursement par virement bancaire.

Précisions :

- Dans le cas d'un différentiel à **vos avantages**, nous réglerons la différence par virement.
- Dans le cas d'un différentiel à **l'avantage de la MJC**, le remboursement interviendra avant l'encaissement des chèques établis : Un règlement par chèque ou CB vous sera demandé

Exemple :

Coût de votre activité à l'année : 199 €, réglés en trois fois par chèque de 65 €, 65 € et 69 €.

Les séances réellement effectuées sont équivalentes à 100 €.

La MJC a déjà encaissé 65 €. Elle vous remboursera 99 € et encaissera les chèques restants

- (2)** *Si vous avez effectué plusieurs règlements au moment de à l'inscription, vous pourrez récupérer les chèques non encaissés (sauf le premier) à la MJC, lors d'un rendez-vous pris au préalable, ou nous signifier leur destruction qui sera effectuée par la MJC.*

- Je contribue au soutien de l'Association AVEC ou SANS reçu fiscal** (*rayé la mention inutile*) d'un montant équivalent à € correspondant à des séances d'activité non réalisées.

Toutefois, sur demande, nous vous adresserons un reçu fiscal déductible à 66 % de votre Déclaration d'Impôts 2021. L'intégralité des dons servira uniquement au projet MJC et à sa réalisation.

- Je privilégie l'AVOIR, à utiliser lors de mon inscription** entre Septembre et Décembre 2021, pour la saison 2021-2022.

NOM _____ :

Prénom _____ :

Activité(s) _____ :

Fait à :

Le :

SIGNATURE

Indispensable pour toute demande de remboursement

Merci de nous renvoyer ce document **par mail**, en indiquant votre nom et prénom, **IMPÉRATIVEMENT** à cette adresse : mjcsaintmartin.direction@wanadoo.fr, ou par **voie postale** ou par **dépôt dans la Boîte aux Lettres**, le plus tôt possible.

Nous traiterons les demandes par ordre d'arrivée.

- ➔ Pour toute question sur les dédommagements, vous pourrez joindre Monsieur Fabien THIMON Coordinateur de la MJC - par ☎ : 04 77 75 47 41, les Lundis et Mercredis de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

L'équipe de la MJC, fonctionnant avec un nombre restreint de personnel, nous vous prions de bien vouloir répondre au plus tôt, afin de permettre le bon fonctionnement et la poursuite d'activité de votre Association.

Nous vous remercions de votre attention et espérons sincèrement vous revoir très rapidement et en pleine forme.

Le Conseil d'Administration de la MJC